

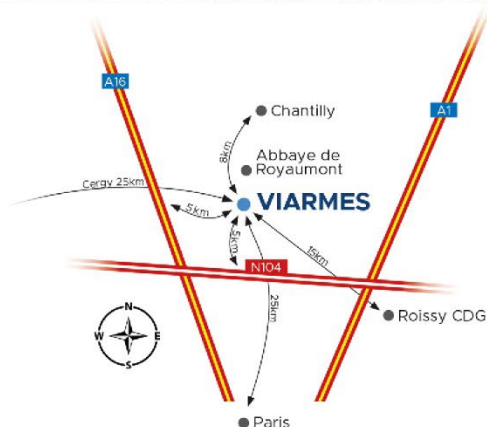


APPEL À CANDIDATURE

VILLE DE **VIARMES**

LOCAL COMMERCIAL DE RESTAURATION 75 RUE DE PARIS

- ✓ 82 m²
- ✓ Contrat de location
- ✓ Centre-ville
- ✓ Proche commerces et stationnements



NOUS CONTACTER :

chefdeprojetpvd@viarmes.fr
06.71.66.07.17.

hoteldeville@viarmes.fr
01.34.09.26.32.

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Installation d'un restaurateur dans un local commercial, appartenant à la mairie de Viarmes situé au 75 rue de Paris.

2. CONTEXTE GENERAL ET PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES

La ville de Viarmes est située dans le département du Val d'Oise, en grande couronne de l'Ile-de-France, à 8 km de la ville princière de Chantilly et à deux pas de l'abbaye de Royaumont. Riche de plus de 60 commerces, de sa crèche, de ses écoles, de son collège, de sa gare, et de sa proximité avec les grands axes routiers et aéroportuaires, Viarmes est la ville majeure de son intercommunalité avec 5 500 habitants.

De par sa situation géographique en limite de l'Oise, elle a pour décor un véritable écrin de nature en bordure de la forêt de Carnelle. Ainsi, tout en étant très proche de Paris et de grands centres commerciaux, Viarmes allie ruralité et modernité.

La ville, lauréate du programme « Petites Villes de Demain », porté par l'Etat, qui a pour objet la revitalisation des centres villes, souhaite encourager la dynamique entrepreneuriale et l'implantation de commerces sur la commune.

La mairie de Viarmes étant propriétaire d'un local de 82 m² assorti d'une terrasse de 20 m² situé au 75 rue de Paris en plein cœur du centre-ville, qu'elle souhaite proposer à la location. Aussi, elle a décidé de lancer un appel à candidature pour désigner un porteur de projet.

3. OBJECTIFS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures a pour vocation de permettre à la mairie de Viarmes de sélectionner un restaurateur afin de louer un cellule commerciale située 75 rue de Paris, dont elle est propriétaire.

La mairie propose une location à usage commercial soumis au statut des baux commerciaux visé par les dispositions de l'article L 145-1 et suivants du code du commerce, conformément à la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.

Le Locataire ne pourra utiliser les lieux loués qu'à usage de commerce de restauration, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables à l'activité concernée.

Afin de compléter son offre, la mairie de Viarmes, sera sensible à la qualité des activités de restauration présentées.

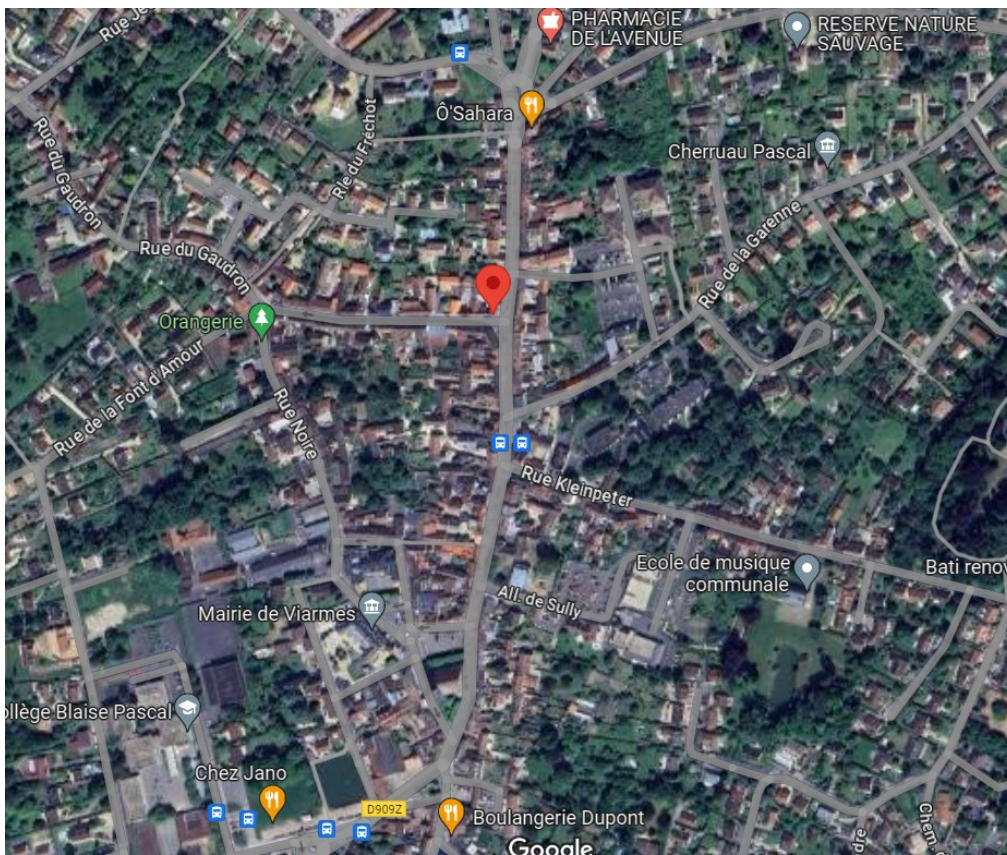
Elle proscrit les offres de restauration de type « fast-food », et de vente majoritairement à emporter, déjà présentent en nombre sur la commune.

Le stationnement des deux-roues motorisés à destination de la livraison/vente à emporter n'est pas autorisé.

La terrasse devra être exploitée par le restaurant et ne pourra en aucun cas servir d'aire de stationnement.

Le candidat retenu sera convié pour présenter plus précisément ses attentes et permettre la conclusion d'un bail commercial rédigé par nos services administratifs.

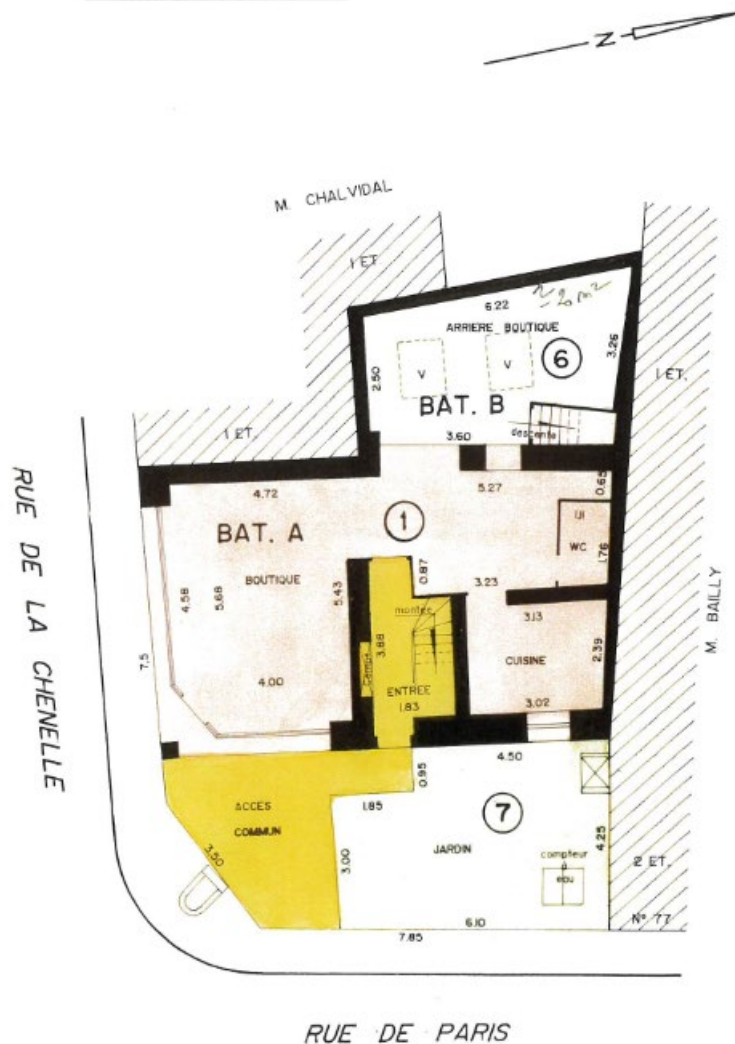
4. LOCALISATION



SIMULATION DE TRAVAUX - IMAGE NON CONTRACTUELLE - PHOTO © SERVICE COMMUNICATION

Plan de la cellule commerciale

REZ-DE-CHAUSSEE



Le local est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble ancien dans le centre de Viarmes, dans la rue commerçante à proximité de tous commerces et centre d'intérêt, et de plusieurs parkings gratuits ou zone bleue.

Il comporte une devanture vitrée en cours de rénovation donnant directement sur les rues de Paris et La Chenelle, ouvrant sur une terrasse de 20 m² environ à aménager.

Il est composé de :

- Trois espaces de restauration à moduler
- Une cuisine en partie équipée
- Des sanitaires
- Une petite cave

La superficie du local est de 82 m².
Des travaux d'aménagement sont à prévoir.

5. DUREE

La période d'exploitation du local est conclue pour une durée de 9 ans, reconduit pour une durée de trois ans sous respect des conditions légales tenant au maintien du statut des baux commerciaux.

6. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures devront parvenir au plus tard le vendredi 1^{er} octobre 2024.
Toute candidature reçue après l'échéance ne sera pas étudiée.

7. FONCTIONNEMENT DU LOCAL

Le loyer mensuel du local est fixé à 1200 €TTC/mois
Le porteur de projet supportera également les charges nécessaires à l'occupation des lieux (eau, électricité, etc...).

8. SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront analysées par le comité de sélection qui sera composé d'élus du conseil municipal de la ville de Viarmes
Le comité de sélection se réunira la semaine suivant la clôture de l'appel à candidature.

9. DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier de candidatures du porteur de projet devra comprendre :
Présentation du candidat : Une expérience similaire serait un plus
Présentation du projet d'activités : les besoins détaillés d'occupation des lieux, la nature des activités, les conditions d'ouverture, les travaux préalables à réaliser, la participation dynamique existante sur le secteur, le prévisionnel financier.
Les pièces administratives suivantes : pièces d'identité, extrait Kbis, dernier bilan d'activités, capacité financière.
Tout autre document permettant au comité d'appréhender au mieux le projet envisagé (plan, aménagement intérieur, etc...)

10. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront à adresser par mail ou sous pli cacheté, par la poste, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire Olivier DUPONT
Hôtel de Viarmes
Place Pierre Salvi
95270 Viarmes

Les candidatures pourront également être remises en main propre à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouvertures au public.

11. AUTRES CONDITIONS

Jusqu'à signature du contrat, la mairie de Viarmes se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente consultation et ainsi de ne pas donner suite aux offres reçues.

Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats retenus ou non retenus dans le cadre de la présente consultation